

## Charte pour un Prix Jeune Méritant

---

Le projet associatif SMLH 2030 s'est donné pour objectif de contribuer au renforcement de la cohésion nationale, en particulier sous l'angle intergénérationnel. Parmi les quatre activités jugées prioritaires figure **l'accompagnement des Jeunes Méritants**. Le Comité Saint Germain\* de la SMLH (Société des Membres de la Légion d'Honneur) se doit de participer à cette action à son niveau.

Il est proposé d'honorer, chaque année, un **jeune, habitant notre territoire**, qui s'est distingué par son action ou un fait particulier mettant en valeur ses qualités morales et civiques au service des autres. Ce **Prix Jeune Méritant** a pour objectif de mettre en valeur des exemples remarquables de comportement social mais aussi de diffuser auprès du plus grand nombre de nos concitoyens les valeurs qui constituent notre socle républicain et qui contribuent à notre « vivre ensemble ».

### Bénéficiaires

Un(e) jeune âgé(e) d'au moins 16 ans et au plus de 25 ans, étudiant ou dans la vie active, résidant sur notre territoire ou dont les parents y résident. A titre exceptionnel, un jeune qui ne réside pas dans le territoire mais ayant son activité ou ayant réalisé son acte exemplaire sur le territoire.

\*Les communes de compétence du Comité sont : Houilles, Le Mesnil le Roi, Le Pecq, L'Etang la Ville, Louveciennes, Maisons-Laffitte, Mareil Marly, Marly le Roi, Montesson, Port Marly, Saint Germain en Laye, Sartrouville.

## Récompense

Un don de 700 € attribué par la SMLH, Comité de Saint Germain, avec un diplôme d'attribution. Il est aussi proposé au Jeune d'avoir un « **membre du Comité de la SMLH de Saint Germain comme mentor** » pour le conseiller dans ses choix de vie pour une durée de 2 ans par exemple.

## Critères de sélection

L'action du Jeune doit être exceptionnelle dans l'un des domaines mentionnés ci-après :

a) Domaine civique :

Actions de secours à des personnes victimes d'accidents, d'agressions, de départ de feux, ...

Actions de prévention d'incidents sur le domaine public,

Actions de sensibilité, de pédagogie, de formation aux valeurs républicaines.

b) Domaine social et humanitaire :

Actions d'entraide et de solidarité, soit à titre individuel soit au travers d'une association, en faveur de personnes en difficulté.

c) Domaine éducatif :

Actions d'enseignement et/ou d'accompagnement de personnes pour leur permettre d'acquérir des connaissances mais aussi des comportements sociaux utiles à leur épanouissement personnel.

Sauf s'il s'agit d'une action de secours exceptionnel, les autres actions sociales, humanitaires ou éducatives doivent avoir été exercées sur une certaine durée que le jury appréciera.

## **Jury**

Le jury est présidé par le Président du Comité St Germain de la SMLH.

Le jury est composé, au côté du président, de membres représentatifs des communes et des domaines ci-dessus mentionnés, à charge pour eux d'activer leurs réseaux personnels ou associatifs pour signaler des candidats susceptibles de recevoir le Prix.

Une fiche (cf. Annexe) décrivant le profil de chaque jeune sera remplie par le membre du jury (parrain ou marraine) présentant le candidat et sera transmise au secrétariat du jury qui assurera la diffusion à tous les autres membres.

Les communes et les institutions/associations représentées au sein du jury peuvent assurer la communication du Prix auprès de leurs administrés et/ou membres sous la forme qu'ils estimeront utile. Il est cependant entendu que toute candidature n'est acceptable qu'avec le parrainage de la commune ou de l'institution/association concernée, matérialisée par la signature de la fiche transmise au secrétariat.

Au moins, deux réunions du jury sont prévues, l'une le 20 janvier à 18h30 pour examiner les premières fiches qui seraient présentées et une seconde à la mi-février conclusive avec le vote pour choisir le lauréat.

Pour être choisi, le candidat doit obtenir au premier tour la majorité absolue du nombre de membres du jury présents (physiquement ou via vidéo-conférence). Si aucun candidat n'atteint cette majorité absolue au premier tour, un second tour est effectué. Le candidat est alors élu à la majorité simple, le président ayant voix double en cas d'égalité des voix.

## **Membres du jury**

*Pour la SMLH* : Le président Gilbert Audurier et la première vice-présidente Anne Arnoux

Un membre de *l'Education nationale* : Mme Catherine Mary, proviseur du Lycée Jeanne d'Albret

Un membre de *la Croix Rouge* : Mme Françoise Rouhet

Un membre du *SDIS 78* : M. Sylvain Rospars ou M. Guy Sallé

Un membre de *la Mission Locale* : Mme Florence Genouville

Un membre représentant l'Union Sportive de Maisons-Laffitte : Mme Martine Assuerus.

*Pour chaque commune adhérente à cette charte*, un membre représentant le Maire.

## **Secrétariat du jury**

Il est assuré par la vice-présidente du Comité de la SMLH St Germain, Anne Arnoux, assistée par la secrétaire adjointe Marie-Christine Dewailly. Les messages au secrétariat sont à adresser à l'adresse suivante :

[contact@smlh78100.fr](mailto:contact@smlh78100.fr)

## **Cérémonie de remise de prix**

Elle aura lieu à la Mairie du lieu de résidence du lauréat, en mars entre les vacances scolaires d'hiver et celles du printemps. La mairie concernée est libre de proposer une récompense spécifique en plus du diplôme et du chèque que le Comité de la SMLH de St Germain remettra.